

## Accélérer le développement de vaccins anti-VIH et leur distribution Un nouveau rapport demande un plan canadien d'ici 2003



CANADIAN | R É S E A U  
HIV • AIDS | JURIDIQUE  
L E G A L | CANADIEN  
NETWORK | VIH • SIDA

**MONTREAL – Le Canada a besoin d'un plan officiel pour un vaccin anti-VIH et il devrait augmenter considérablement son investissement dans la recherche en la matière. Dans un rapport rendu public aujourd'hui, *Les vaccins anti-VIH au Canada : questions juridiques et éthiques – Un aperçu*, le Réseau juridique canadien VIH/sida conclut que l'accélération de la recherche et du développement de vaccins anti-VIH est cruciale pour arriver à contrôler l'épidémie du VIH/sida au Canada et dans le monde. Un engagement politique accru est nécessaire, afin que le Canada soit un leader des efforts mondiaux à ce chapitre.**

« Le meilleur espoir à long terme pour contrôler le VIH/sida réside dans le développement et la distribution à grande échelle d'un vaccin préventif qui soit sécuritaire, efficace et abordable. Il est crucial que le Canada y consacre plus de ressources. Le meilleur moyen serait d'adopter un Plan canadien pour un vaccin anti-VIH, d'ici un an, pour orienter le développement de vaccins et la distribution d'un éventuel produit », explique Ralf Jürgens, directeur général du Réseau juridique canadien VIH/sida.

Les autres efforts actuels de prévention ralentissent la propagation du VIH, mais ne l'éradiquent pas. Le nombre de nouveaux cas de VIH au Canada demeure à un niveau inacceptable – chaque année, environ 4 000 Canadiennes le contractent. Les efforts de prévention doivent s'intensifier, mais le Canada doit aussi augmenter considérablement son investissement dans le développement de vaccins anti-VIH.

« Jusqu'à maintenant, le travail effectué au Canada en matière de recherche vaccinale anti-VIH a été plutôt limité. Aucune somme monétaire n'y est expressément réservée; aucun essai clinique de phase I/II n'a eu lieu au pays; et l'on n'a pas encore commencé à préparer un plan pour la distribution d'une éventuelle découverte. Cela signifie que même si un vaccin anti-VIH faisait son apparition, nous n'avons aucun plan pour en faire la distribution aux Canadiens. Le Canada peut et devrait faire mieux », souligne Jürgens.

« Il est évident que le gouvernement fédéral doit devenir beaucoup plus proactif. Depuis dix ans, au lieu de combattre l'épidémie du VIH/sida, le gouvernement l'a administrée. Les fonds consacrés par le fédéral à la lutte contre le sida n'ont pas augmenté depuis le début des années 90, et déjà à l'époque ils étaient insuffisants. Un élément vital qui manque à la Stratégie canadienne sur le VIH/sida est un Plan canadien pour un vaccin anti-VIH », affirme Paul Lapierre, directeur général de la Société canadienne du sida.

« La recherche d'un vaccin anti-VIH au Canada ne bénéficierait pas qu'aux Canadiens, mais aussi aux personnes des pays en développement où le sida fait ployer les systèmes de soins de santé et mine l'économie nationale » observe Jürgens. « L'accélération du développement d'un vaccin (et de son éventuelle distribution) complétera les autres efforts de prévention et de recherche; cela fera progresser les sciences fondamentales, contribuera au développement communautaire et offrira des occasions de traiter d'autres maladies. Et en bout de ligne, la grave menace du VIH/sida sera allégée, tant sur le plan de la santé humaine que du développement économique et de la sécurité politique. »

Le rapport sur *Les vaccins anti-VIH au Canada – questions juridiques et éthiques* recommande qu'un Plan canadien pour un vaccin anti-VIH soit coordonné par Santé Canada en collaboration avec les gouvernements des provinces et territoires, l'industrie pharmaceutique ainsi que des chercheurs et des organismes communautaires de lutte contre le VIH/sida. Le plan conduirait à un programme canadien soutenu de recherche d'un vaccin anti-VIH, sur les aspects où le Canada a de l'expérience et de l'expertise. Avec la participation d'organismes communautaires de lutte contre le VIH/sida, le plan contribuerait aussi à favoriser l'appui de la population à

l'égard du développement d'un vaccin anti-VIH et de son éventuelle distribution; il rehausserait également les efforts internationaux par la participation canadienne à la coordination mondiale des efforts pour découvrir un vaccin anti-VIH.

« En tant que nation parmi les plus riches du monde, le Canada a une obligation morale de contribuer généreusement aux efforts internationaux de développement et d'éventuelle distribution d'un vaccin anti-VIH. Le Canada devrait aussi jouer un rôle de meneur dans la coordination mondiale de ces efforts, affirme Jürgens. Ne pas intensifier ces efforts pourrait équivaloir à une violation des droits humains à la vie et à la santé qui sont proclamés dans plusieurs pactes et traités internationaux sur les droits de la personne dont le Canada est signataire. »

En plus d'exhorter à la création d'un Plan canadien pour un vaccin anti-VIH, le rapport du Réseau juridique présente un survol des principales facettes juridiques et éthiques du développement et de la distribution d'éventuels vaccins anti-VIH au Canada. Il présente notamment de l'information élémentaire sur les vaccins et les essais cliniques, un survol de l'état actuel de la recherche vaccinale anti-VIH dans le monde et au Canada, de même qu'une description de l'essai clinique d'AIDSVAX® qui se déroule actuellement au Canada et dans d'autres pays. D'autres recommandations sont celles d'assurer que toutes les populations qui présentent des taux élevés d'infection à VIH soient impliquées dans la mise à l'essai des vaccins candidats sur des humains; que les communautés soient impliquées dans la conception et le déroulement des essais cliniques auxquels elles participeraient; que le consentement à participer à un essai clinique de vaccin anti-VIH soit réellement une décision prise en connaissance de cause (consentement « éclairé ») – i.e. que toutes les mesures adéquates soient prises pour assurer que les participants potentiels comprennent la nature, les bénéfices potentiels et les risques de la participation à un essai clinique; que les organisateurs de ces essais cliniques donnent à tous les participants un counselling sur la prévention du VIH; que les organisateurs assurent des soins et des traitements de grande qualité aux participants qui contracteraient le VIH pendant l'essai clinique; que le gouvernement fédéral mette sur pied un programme d'assurance sans égard à la responsabilité pour d'éventuels préjudices liés aux vaccins, et que ce régime englobe tous les vaccins (anti-VIH et autres) expérimentaux et homologués; et que les organisateurs d'essais cliniques travaillent auprès des compagnies d'assurance à réduire les risques de discrimination qui guettent les participants à des essais cliniques de vaccin anti-VIH.

– 30 –

**Relations médias :** Jean Dussault, (514) 708-0128

Le rapport de 60 pages, *Les vaccins anti-VIH au Canada : questions juridiques et éthiques – Un aperçu* ainsi qu'une série de feuillets d'information qui en résument le contenu sont disponibles sur le site Web du Réseau juridique canadien VIH/sida, à [www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/vaccins.htm](http://www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/vaccins.htm). Une analyse approfondie des enjeux juridiques et éthiques est présentée dans un rapport distinct de 400 pages, *HIV/AIDS and Vaccines: Legal and Ethical Issues: A Background Paper*, publiée par le Réseau juridique en collaboration avec le Centre de bioéthique de l'Institut de recherches cliniques de Montréal, et écrit par David Thompson.

#### **À propos du Réseau juridique canadien VIH/sida**

Le Réseau juridique canadien VIH/sida est un organisme national impliqué dans l'éducation, l'analyse juridique et éthique ainsi que le développement des politiques. Il regroupe plus de 250 membres, organismes et individus, de partout au Canada. En avril 2002, le Réseau juridique a été l'hôte, à Montréal, d'une consultation d'experts pour le progrès de la recherche et l'éventuelle accessibilité de vaccins anti-VIH pour les pays en développement. Le 5 juillet 2002 à Barcelone, le Réseau juridique et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida seront les hôtes de la rencontre « Les derniers seront les premiers : les vaccins, l'accès aux traitements et le droit », à la veille de la XIV<sup>e</sup> Conférence internationale sur le sida, en collaboration avec l'AIDS Law Project d'Afrique du Sud et l'Unité VIH/sida du Collectif des avocats de l'Inde. Pour en savoir plus sur nos activités et pour télécharger nos publications : [www.aidslaw.ca](http://www.aidslaw.ca).